



Le scandale sexuel qui oppose sieur Ayissi, journaliste à Vision 4 télévision à la famille de Bonita, la petite adolescente d'Obala est loin de livrer son épilogue. A cet effet, les membres du collectif d'avocats se sont rendus au cabinet du juge d'instruction désigné, et les dates de reprise de l'affaire ont été arrêtées.

Le « dinosaure » de l'information devrait donc dans les prochaines semaines faire face à la justice dans le cadre de l'affaire que ses proches avaient qualifié de « chantage ».

« Le parquet du tribunal de grande instance du Mfoundi à Yaoundé a trouvé qu'il y avait des indices graves, concordants et sérieux contre le Sieur Ayissi pour des faits de viol et autres abus sexuels sur une mineure et a décidé compte tenu du caractère criminel de l'acte d'ouvrir une instruction », indique le communiqué rendu public par le collectif d'avocats.

Une opinion avait souligné un dossier « classé » suite à une certaine proximité entre l'employeur du présumé coupable et la justice camerounaise, mais la raison semble être tout autre. Le collectif d'avocat conduit par Me Christian Ntinbane Bomo évoque « des raisons liées à l'indisponibilité scolaire de l'adolescente dont la présence constante à Yaoundé aurait eu un impact négatif sur la préparation du baccalauréat ».

Le journaliste Parfait AYISSI qui fait l'objet d'une accusation de viol sur une mineure de 14

ans au moment des faits avait déjà été convoqué au service des recherches et des enquêtes criminelles de la Direction Régionale de la Police Judiciaire du Centre pour une enquête préliminaire relative aux accusations dont il fait face.

Retrouvez ci-dessous l'intégralité du communiqué du Collectif des avocats

Affaire d'abus sexuels et viol opposant le père de l'adolescente d'Obala et le journaliste parfait ayissi de vision 4.

Suite à de multiples demandes d'informations relatives à cette affaire, le collectif d'avocats constitués pour la défense des droits de l'adolescente tient à rappeler que :

- Le parquet du tribunal de grande instance du Mfoundi à Yaoundé a trouvé qu'il y avait des indices graves, concordants et sérieux contre le Sieur Ayissi pour des faits de viol et autres abus sexuels sur une mineure et a décidé compte tenu du caractère criminel de l'acte d'ouvrir une instruction.

- Pour des raisons liées à l'indisponibilité scolaire de l'adolescente dont la présence constante à Yaoundé aurait eu un impact négatif sur la préparation du baccalauréat, il a été convenu de la suspension de l'instruction.

C'est ainsi que dans la journée du jeudi 29 mars 2018, des membres du collectif d'avocats se sont rendus au cabinet du juge d'instruction désigné et des dates de reprise de l'affaire ont été arrêtées.

L'affaire est donc loin d'être close comme le souhaiteraient certains individus guidés par leur insensibilité et leur inhumanité face aux abus sexuels et violences de toutes sortes commis de façon récurrente et dans l'indifférence presque généralisée sur les jeunes filles au Cameroun.

Le Collectif des Avocats
